Enseignement privé sous contrat « Négociation complémentaire santé «

277 rue Saint-Jacques - 75240 Paris Cedex 05

Tél: 01.53.73.74.40 - Fax: 01.53.73.74.44 - jr-lemeur@fnogec.org

Paris le 22 janvier 2014,

Complémentaire santé :

Appel à la vigilance des établissements et des salariés !

La loi de sécurisation sociale prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, tous les salariés bénéficieront d'une complémentaire-santé cofinancée par leur employeur.

Pour réaliser cet objectif, la loi oblige les partenaires sociaux à négocier, au niveau national, un régime de frais de soins de santé dans le cadre d'un calendrier déterminé (juillet 2014).

Quatre décrets sont encore en attente de publication et les positions du gouvernement sur le forfait social, le champ de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) ne sont pas encore connues.

Malgré cette incertitude réglementaire et fiscale, cinq séances de travail ont été organisées au niveau national depuis le 7 novembre 2013.

Les partenaires sociaux se sont exprimés sur les grands axes de réflexion, leur vision d'un dispositif national pour la branche et le calendrier de sa mise en place.

Ils se sont entendus pour créer un véritable régime solidaire et responsable au niveau national.

La négociation n'est pas terminée, la nature et le montant éventuel des prestations, le montant de la contribution et de sa répartition entre employeurs et salariés ainsi que le mode de calcul qui pourraient être retenus dans un accord collectif, ne sont pas encore définis.

Compte tenu de cet environnement incertain et de leur volonté d'aboutir à un accord de branche, les partenaires sociaux incitent les établissements qui se verraient démarchés par des assureurs en vue de négocier ou d'adhérer à un régime de complémentaire santé d'entreprise ou local et qui décideraient la mise en place d'un régime à leur niveau, à la plus grande vigilance.

Les partenaires sociaux les alertent sur le risque de devoir renégocier leur contrat d'assurance pour le mettre en conformité avec les dispositions réglementaires et fiscales et les stipulations conventionnelles éventuellement arrêtées.

FNOGEC	FEP-CFDT
Snceel	FNEC-FP/FO
Synadec	Snec-CFTC
Synadic	SNEIP-CGT
UNETP	SPELC
	CVNED OFF COO

SYNEP CFE-CGC